



Inhumation dans un caveau de famille

Par **bottomline_old**, le **26/12/2009** à **01:34**

Bonjour,

voilà, mon grand père est décédé lundi (21) et son enterrement est prévu ce jour (samedi 26); cependant nous sommes face à un problème de taille. En effet, mon grand père est sensé être enterré dans le caveau familial de ma grand mère (son épouse), caveau qu'elle a elle même payé il y a de cela 25 ans afin d'y faire inhumer sa mère, et dans le futur elle même ainsi que son mari (donc mon grand père).

Le problème qui se pose est qu'un descendant de la mère de ma grand mère s'oppose à l'inhumation de mon grand père, sous prétexte qu'il n'est pas de la famille, mais que de la famille par alliance.

Ce monsieur a envoyé en recommandé des lettres au maire de la commune d'inhumation, ainsi qu'au gérant des pompes funebres, ayant pour résultat qu'aucun des deux ne souhaite donc procéder à l'inhumation décente de mon grand père de peur de poursuites, mais à la place vont l'enterrer dans un caveau provisoire.

Ma question est donc : que pouvons nous faire légalement ?

Le caveau provisoire n'est autorisé que pour 10 jours, et ma grand mere n'a pas les moyens d'en refaire faire un nouveau. Merci d'avance pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **26/12/2009** à **10:04**

Bonjour, tout d'abord mes condoléances pour votre grand père, le plus simple c'est de prendre rapidement contact avec le Greffe du Tribunal d'Instance de domicile du défunt, afin que le juge se prononce rapidement sur l'inhumation dans le caveau familial, courage à vous, cordialement.